

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

La campagne d'inscription pour les transports scolaires 2021-2022 débutera à compter :

- du 1^{er} juin 2021 pour les inscriptions en ligne
- du 14 juin 2021 pour les inscriptions papier.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site internet du Conseil régional : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr.

Cette solution présente de nombreux avantages (information instantanée de la recevabilité de votre dossier, paiement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Pour information, l'utilisation de la carte bleue en moyen de paiement est obligatoire. Les chèques ne sont pas acceptés.

Si vous optez pour l'inscription en ligne et que vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de la Maison France Services de la Communauté, aux lieux et horaires suivants :

EYMET	ISSIGEAC
Pôle des services publics 23 avenue de la Bastide 24500 EYMET 05 54 22 00 06	Maison des services d'Issigeac 7 chemins des écoliers 24560 ISSIGEAC 05 35 02 00 12
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Permanence assurée le LUNDI de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Si vous optez pour l'inscription papier :

- Vous devrez vérifier et compléter le cas échéant le formulaire de réinscription pré-rempli qui vous a été remis.
- Vous devrez **obligatoirement** prendre rendez-vous avec le service *Transport Scolaire* de la Communauté de communes au **05 53 22 57 94**, en précisant votre secteur scolaire (Eymétois ou Issigeacois).

Aucune inscription sans rendez-vous préalable ne sera prise en compte.

- La période d'inscription papier s'étend du **lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2021**. En dehors de cette période, il vous faudra obligatoirement opter pour l'inscription en ligne.
- Vous devrez vous munir des documents suivants :
 - La copie intégrale de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019. En l'absence de cette pièce, le tarif de la tranche T5 sera appliqué.
 - Une photo d'identité de l'élève.
 - Un justificatif de dérogation scolaire (le cas échéant).

Quel que soit le mode d'inscription choisi, le règlement transport du Conseil régional prévoit une majoration de 15€ pour toute inscription postérieure au 20 juillet.

Informations tarifaires à la date du 19 mai 2021.

Les modalités de participation parentale annuelle pour l'année scolaire 2021/2022 ont été votées comme suit par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

✓ Tarification basée sur les tranches de Quotient Familial, selon le tableau suivant, **pour les ayants-droits**

	T1 0 à 450€	T2 451€ à 650€	T3 651 à 870	T4 871 à 1250	T5 Sup. à 1251
Tarification Conseil régional	30€	51€	81€	114	150€
Aide de la CCPSP	15€	30,50€	30,50€	30,50€	30,50€
A charge des familles	15€	20,50€	50,50€	83,50€	119,50

✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc **15€ à charge des familles**.

✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayant-droit** : 195€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc **164,50€ à charge des familles**.

✓ Le Conseil régional accorde 30% de réduction pour le troisième enfant et 50% de réduction pour le quatrième enfant et les enfants suivants, selon l'ordre de naissance.

Dans un souci de bonne organisation générale nous vous remercions de bien vouloir respecter les dates de période d'inscription mentionnées, ainsi que les règles énoncées.